

UNITE DE PROGRAMMES DE PREMIER CYCLE
EN ANIMATION ET RECHERCHE CULTURELLES

Faculté de Communication

GUIDE DES STAGES 2012

UQAM

Rédaction : Charles Rajotte, chargé de cours au département de sociologie et à la faculté de communication de l'UQAM.

Adopté par le Comité de programmes en ARC le 7 décembre 2011.

NDLR : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans aucune forme de discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Sommaire

Présentation	4
Foire aux questions sur les stages en ARC	5
1. Les stages dans le programme d'ARC	
1. Le rôle des stages dans la formation en ARC	8
2. Les objectifs des stages	9
1. les objectifs généraux	9
2. les objectifs spécifiques	9
3. Les grandes étapes du stage	10
1. l'étape préparatoire	10
2. l'étape d'intégration dans le milieu et de prise en charge des mandats	10
3. l'étape de réalisation des mandats et de réflexion critique	11
4. L'encadrement des stages par l'Université	11
1. l'encadrement collectif	11
2. l'encadrement individuel	11
5. La durée des stages	12
1. les stages sur deux sessions	12
2. les stages intensifs	12
2. Les milieux de stages	
1. Les principaux réseaux de l'action culturelle	13
2. Les principaux types d'intervention	14
3. Les modalités d'acceptation et d'évaluation des stages	
1. Les critères et les modalités d'admission	15
2. Les critères et les modalités d'évaluation	16
4. Les rapports entre les milieux et l'Université	
1. Les tâches du superviseur de stage à l'Université	21
2. Les responsabilités du milieu d'accueil	21
3. Les responsabilités de l'encadreur-terrain	22
4. Les relations entre l'Université et le milieu de stage	23

Présentation

Publié pour la première fois en 1990 et révisé en 2000, ce guide d'accompagnement pédagogique pour la réalisation de stages dans le programme de baccalauréat en animation et recherche culturelles (ARC) en est à sa troisième mouture. Il est conçu pour accompagner l'étudiant à travers toutes les étapes de son stage qui débute avec le cours *ACM4001 Formation professionnelle et préparation au stage* et se termine avec la rédaction du rapport final. Il s'agit donc d'un outil de formation et de référence indispensable à la préparation et à la réalisation complète du stage.

Le document est divisé en quatre parties.

La **partie 1** contient les informations essentielles sur les stages : la place et le rôle des stages dans le programme de baccalauréat en ARC, les objectifs des stages, le déroulement et les formes d'encadrement des stages, la durée des stages, etc.

La **partie 2** porte sur les milieux de stages : les types de stages possibles dans les différents réseaux de l'action culturelle au Québec et ailleurs.

La **partie 3** précise les modalités et les critères d'acceptation et d'évaluation des stages en ARC, en spécifiant les exigences académiques qui leur sont associées selon qu'il s'agit de stages réalisés sur deux sessions ou de stages intensifs effectués en une session.

La **partie 4** traite des rapports entre les milieux d'accueil et l'Université, de leurs responsabilités respectives en regard de l'encadrement des stagiaires de façon à les soutenir adéquatement sur le terrain et à assurer une harmonisation de l'encadrement entre toutes les parties concernées.

Avant de les parcourir, nous proposons une brève section de type **Foire aux questions**, qui répond aux interrogations les plus courantes sur la réalisation des stages.

FOIRE AUX QUESTIONS SUR LES STAGES EN ARC
--

Q : *Quel nombre de crédits faut-il avoir accumulé et quelle moyenne faut-il atteindre pour pouvoir accéder aux stages ?*

R : 45 crédits, soit la moitié du baccalauréat, et avoir obtenu une moyenne cumulative de 2.5 et plus sur 4.3. Il est toutefois suggéré d'avoir complété tous les cours obligatoires.

Q : *Y a-t-il d'autres exigences pour être admis en stage ?*

R. Oui. Il faut avoir réussi lors d'une session précédente le cours de préparation aux stages (ACM4001), s'inscrire aux cours de stage (ACM6031 ou ACM6032) dans les délais prescrits et faire valider son projet de stage par le superviseur de stage.

Q : *Peut-on obtenir une reconnaissance d'acquis ou une équivalence de cours pour l'activité de stage ?*

R. Non. Cette activité est considérée comme essentielle dans la formation en ARC.

Q : *Quels types de stages peut-on réaliser en ARC ?*

R. Les stages se réalisent dans l'un des principaux réseaux de l'action culturelle : le réseau médiatique, le réseau culturel-artistique, le réseau du loisir socioculturel et sportif, le réseau du mouvement communautaire et le réseau des organismes d'aide internationale. Les activités de stage sont de plusieurs types : animation-terrain, production et diffusion, recherche-action, promotion-relations publiques-communications, organisation d'événements culturels.

Q : *Quels sont les critères d'acceptation des stages ?*

R : Il faut que le milieu d'accueil vous propose des mandats qui permettent de réaliser les apprentissages souhaités et de combler les 600 heures de stage prévues au programme. Il faut aussi qu'une personne du milieu d'accueil accepte de vous soutenir dans votre intervention et dans vos apprentissages et qu'elle assume la responsabilité de votre évaluation.

Q : *Quelle est la durée des stages ?*

R : Les stages, qui totalisent dans tous les cas 600 heures, peuvent se réaliser sur une session (stages intensifs à temps plein) ou sur deux sessions consécutives (stages à temps partiel).

Q : *Peut-on suivre tous ces cours en une seule session ?*

R : Non. Le cours de préparation (ACM4001) doit être suivi obligatoirement lors d'une session précédant le stage. Vous suivez ensuite sur deux sessions consécutives l'activité ACM6031 *Stage-année et séminaire : pratique d'action culturelle* dans le cas d'un stage à temps partiel (15 à 20 heures par semaine) ou sur une session le cours ACM6032 *Stage intensif et séminaire : pratique d'action culturelle* dans le cas d'un stage à temps plein (35 à 40 heures par semaine).

Q : *Est-ce possible de faire deux stages de 300 heures dans deux milieux différents plutôt qu'un seul stage de 600 heures dans le même milieu ?*

R : Oui, mais ce n'est pas encouragé. L'expérience nous enseigne que, dans bien des milieux, les 300 premières heures sont souvent nécessaires pour bien s'intégrer aux équipes de travail. Les 300 heures restantes permettent alors au stagiaire de faire valoir tout son potentiel professionnel.

Q. *Comment se fait l'encadrement des stages par l'Université ?*

R : L'encadrement comporte six rencontres individuelles (ou plus au besoin) entre le superviseur de stage à l'Université et chaque étudiant ainsi que huit rencontres collectives (ou plus au besoin) entre le superviseur de stage à l'Université et le groupe d'étudiants inscrits à l'activité.

Q : *Faut-il avoir trouvé son milieu de stage avant de s'inscrire aux activités de stage ?*

R : C'est très souhaitable. Un étudiant peut toujours s'inscrire s'il est en attente d'une réponse positive d'un milieu contacté. Il est possible de s'inscrire jusqu'à la première semaine du début des cours de stage ou à l'inverse, de retirer son inscription si le stage s'avère impossible à réaliser dans les délais de la session académique engagée.

Q : *Est-ce possible de faire un stage dans un milieu qui n'est pas officiel et reconnu ?*

R. Oui, mais les critères d'admissibilité du projet peuvent varier. Il faut présenter à son superviseur de stage à l'Université un projet de stage beaucoup plus élaboré que celui qui est demandé pour les stages en milieux conventionnels : plan précis de développement du projet et identification des ressources extérieures d'encadrement et de soutien.

Q : *Peut-on faire un stage qui soit rémunéré ?*

R : Oui, pourvu que ce stage corresponde aux exigences des stages en ARC. Cependant, les stages rémunérés ne sont pas encouragés. Les milieux de stage ont tendance à laisser une marge d'initiative et de responsabilités beaucoup plus grande à un stagiaire qui ne leur coûte rien qu'à un stagiaire qui est en même temps un employé rémunéré.

Q : *Combien de crédits sont octroyés pour les stages ?*

R : Si l'on exclut le cours de préparation au stage (*ACM4001*, 3 crédits), les activités de stages *ACM6031* et *ACM6032* totalisent chacune 12 crédits, soit l'équivalent de 4 cours.

Q : *Quelles exigences académiques doit-on rencontrer pour obtenir les 12 crédits de stage ?*

R : Pour le volet «encadrement individuel», il faut rédiger un cahier de bord du début jusqu'à la fin du stage qui est mis à jour à chacune des six rencontres individuelles avec le superviseur de stage à l'Université. Pour le volet «encadrement collectif», il faut être présent aux huit séminaires obligatoires. Il faut également réaliser des outils visant la meilleure intégration possible dans le milieu et l'appropriation des mandats proposés entre autres par le milieu (contrat pédagogique, enquête sur le milieu, plan de travail et bilan de mi-parcours) et rédiger un rapport final.

Description officielle des activités reliées directement à la réalisation des stages.

ACM4001 Formation professionnelle et préparation au stage (3 cr.)

Présenter le portrait des lieux, des activités et des exigences pratiques de l'action et de l'animation culturelle au Québec, préparer les étudiants à entrer en stage. État des lieux de la profession : pratiques, potentialités, limites, perspectives. Échanges avec des professionnels et/ou des stagiaires. Soutien de l'étudiant dans ses recherches d'un lieu de stage qui puisse lui convenir.

Conditions d'accès : avoir réussi 45 crédits du programme.

ACM6031 Stage-année et séminaire : pratique d'action culturelle (12 cr.)

Cette activité de stage, qui s'effectue sur deux trimestres, a pour but de permettre aux étudiants une meilleure sensibilisation aux milieux de l'animation culturelle, la mise en pratique des apprentissages du programme sur le terrain et le développement de la réflexion critique sur leur activité pratique afin d'accroître l'efficacité de leur action. Par un encadrement personnalisé des stagiaires, cette activité les accompagnera dans le cheminement de réalisation d'un projet d'intervention culturelle et les préparera au bilan périodique de leur intervention. Rencontres individuelles régulières des stagiaires avec leur superviseur de stage, rencontre des partenaires (enseignant de l'UQAM, stagiaire et représentant du milieu de stage). L'activité de stage comprendra également un encadrement collectif visant à développer la réflexion des stagiaires sur leur intervention par des exposés de l'enseignant sur l'analyse de la pratique (théories, problématiques, stratégies, fondements de l'action collective, système et acteur), et aussi, par des présentations et des discussions sur les pratiques des stagiaires dans le cadre de séminaires planifiés. Modalités : Doit se suivre sur deux trimestres consécutifs, et peut débuter aux sessions d'automne, d'hiver et d'été.

Préalable : ACM4001 Formation professionnelle et préparation au stage.

ACM6032 Stage intensif et séminaire : pratique d'action culturelle (12 cr.)

Cette activité de stage, qui s'effectue dans le cadre d'un seul trimestre, a pour but de permettre aux étudiants une meilleure sensibilisation aux milieux de l'animation culturelle, la mise en pratique des apprentissages du programme sur le terrain et le développement de la réflexion critique sur leur activité pratique afin d'accroître l'efficacité de leur action. Par un encadrement personnalisé des stagiaires, cette activité les accompagnera dans le cheminement de réalisation d'un projet d'intervention culturelle et les préparera au bilan périodique de leur intervention. Rencontres individuelles régulières des stagiaires avec leur superviseur de stage, rencontre des partenaires (enseignant de l'UQAM, stagiaire et représentant du milieu de stage). L'activité de stage comprendra également un encadrement collectif visant à développer la réflexion des stagiaires sur leur intervention par des exposés de l'enseignant sur l'analyse de la pratique (théories, problématiques, stratégies, fondements de l'action collective, système et acteur), et aussi, par des présentations et discussions sur les pratiques des stagiaires dans le cadre de séminaires planifiés. Modalités : Peut s'effectuer aux sessions d'automne, d'hiver ou d'été.

Préalable : ACM4001 Formation professionnelle et préparation au stage.

1. LES STAGES DANS LE PROGRAMME D'ARC

1.1 Le rôle des stages dans la formation en ARC

Offerts en troisième année, les stages occupent une place centrale dans le programme de baccalauréat en ARC. Correspondant à une période d'immersion dans un milieu professionnel donné, ils constituent des cours pratiques de niveau universitaire qui doivent se greffer aux divers aspects de la formation polyvalente en ARC. Avec les stages, les étudiants consolident dans l'action leurs connaissances acquises à l'Université en matière de recherche, d'organisation et d'intervention planifiée. Ils se confrontent à la réalité des milieux et aux défis que rencontrent sur le terrain les professionnels de l'action culturelle.

Une formation axée sur l'intervention

Le programme de baccalauréat en ARC forme des intervenants polyvalents, sensibles aux mouvances culturelles innovatrices et aux modes d'implication socioculturels s'inscrivant dans la perspective d'un développement culturel durable. Les stages réalisés en troisième année constituent l'aboutissement de cette approche.

Une formation qui valorise les fondements théoriques de l'intervention

La formation en ARC est axée sur une intervention qui s'appuie sur des bases réflexives. Le stage prolonge et complète en situation de formation pratique l'appropriation des éléments théoriques abordés dans les deux années de cours préalables.

Une formation qui repose sur une intégration/confrontation de la théorie et de la pratique

La logique des stages met en tension la théorie et la pratique. La connaissance concrète acquise à travers les expériences de stage constitue un moyen privilégié de mise à jour des aspects théoriques et méthodologiques du programme. En effet, les orientations du baccalauréat en ARC sont redéfinies en regard de l'évolution des différentes pratiques d'intervention et de l'émergence de nouvelles modalités d'action culturelle. Les activités de stage réalisées dans les divers réseaux de l'action culturelle (médiatique, culturel-artistique, loisir socioculturel et sportif, mouvement communautaire et organismes d'aide internationale), selon différents types d'intervention (animation-terrain, production et diffusion, recherche-action, promotion-relations publiques-communications, organisation d'événements culturels) au contact de populations variées (jeunes, aînés, handicapés, artistes et créateurs, milieux populaires, communautés ethniques, etc.) assurent un aller-retour permanent entre la réalité du terrain et le monde académique.

Une formation qui repose sur une expérience relationnelle du changement

Un intervenant culturel est un agent de changement dans la mesure où son action, planifiée et concertée, s'accompagne de questionnements critiques des valeurs établies et des conceptions acquises. En ce sens, son travail consiste à favoriser l'autonomie et la créativité des personnes et de certaines populations ciblées.

1.2 Les objectifs des stages

Nous distinguons les objectifs généraux des stages, associés aux types de stage, des objectifs plus spécifiques reliés aux apprentissages particuliers que permet un stage en ARC.

1.2.1 Les objectifs généraux

Un stage vise à permettre à l'étudiant de mettre à profit ses acquis, son expertise, à la fois méthodologique et théorique, sur un terrain professionnel concret par une intervention soutenue et encadrée. Le stage apparaît donc comme un moment de formation spécifique, différent à la fois de la formation universitaire traditionnelle et de la pratique professionnelle courante. Il permet d'opérer le lien entre cette formation et la pratique concrète dans un milieu précis d'intervention. Le stage est ainsi conçu comme une activité de préparation à la pratique professionnelle et constitue un moment privilégié pour permettre à l'étudiant de consolider son autonomie, son expertise et de déployer son sens de la créativité.

En conséquence, les objectifs du stage sont de permettre à l'étudiant :

- de confronter sa formation universitaire aux impératifs d'un milieu concret de travail ;
- de vivre une expérience d'intervention professionnelle intégrée dans un milieu donné en bénéficiant du support universitaire ;
- de renforcer son autonomie professionnelle par la mise en œuvre de divers outils d'intervention et de réflexion et par l'expression de son potentiel créateur et innovateur.

1.2.2 Les objectifs spécifiques

Ces objectifs précisent les apprentissages multiples et variés qui sont visés par l'expérience de stage d'un futur professionnel de l'action culturelle :

- Comprendre :
 - la dynamique interne d'un milieu concret d'action culturelle ;
 - l'historique de l'organisme ou de l'institution ;
 - sa mission, ses buts et objectifs ;
 - ses pratiques, les différents services et activités offerts ;
 - sa structure interne ;
 - les acteurs et les rapports de force en présence ;
 - les caractéristiques socioculturelles de la population.
- Évaluer de manière continue la cohérence entre les objectifs visés par le milieu, les ressources matérielles et humaines disponibles et les services offerts réellement ainsi que les besoins et attentes de la population ;
- Énoncer et hiérarchiser ses objectifs d'intervention en les ajustant aux priorités du milieu et aux besoins de sa population et en se donnant les moyens appropriés pour les réaliser ;
- Mener à terme son plan d'action en s'assurant que l'échéancier soit respecté et qu'il puisse s'ajuster en cours de route s'il y a lieu ;
- Savoir mobiliser, au besoin, les ressources humaines, techniques et matérielles autour de soi en vue de la réalisation de ses objectifs d'intervention et d'apprentissage ;

- Démontrer des capacités à faire face à une situation nouvelle, imprévisible, à s'y ajuster rapidement et à y transférer son expérience acquise dans d'autres situations ;
- Développer une autonomie professionnelle et faire preuve d'initiative et d'un sens des responsabilités face aux tâches et mandats à assumer ;
- Reconnaître ses capacités et ses limites comme futur professionnel de l'action culturelle ;
- Promouvoir des alternatives nouvelles et créatives aux solutions convenues ;
- Favoriser une capacité de réflexion synthétique et critique de l'intervention tout en restant attentif aux données et aux informations nouvelles susceptibles d'enrichir cette réflexion ;
- Ouvrir la réflexion sur des alternatives concrètes pour solutionner les problèmes et systématiser les résultats afin que le milieu en tire le maximum de profit.

1.3 Les grandes étapes du stage

Le stage est divisé en trois grandes étapes : l'étape préparatoire, l'étape d'intégration et de prise en charge des mandats et l'étape de réalisation des mandats et de réflexion critique.

1.3.1 L'étape préparatoire

Cette première étape se déroule à l'intérieur du cours obligatoire *ACM4001*.

Ce qui est visé dans cette étape :

- comprendre les fondements et les enjeux du stage ;
- connaître la démarche globale des stages ;
- déterminer ses intérêts professionnels et postuler dans des milieux de stage qui y correspondent (comme pour un emploi) ;
- rédiger un CV complet ;
- choisir un milieu de stage et être accepté par ce milieu pour y faire son stage ;
- formuler un projet de stage en adéquation avec les besoins du milieu et ses objectifs d'apprentissage.

1.3.2 L'étape d'intégration dans le milieu et de prise en charge des mandats

Se déroulant durant la première moitié du stage, cette étape comprend un volet pratique, associé au suivi individualisé, et un autre plus théorique, développé dans les discussions en séminaire.

Ce qui est visé dans cette étape :

- signer le contrat de confirmation de placement de stage ;
- préciser les termes du contrat pédagogique (objectifs d'apprentissage) avec les milieux d'accueil et signer le document ;
- assurer une intégration dynamique dans le milieu d'accueil ;
- transformer les mandats proposés par le milieu en un plan de travail cohérent ;
- réaliser un bilan de mi-parcours et rectifier au besoin ses objectifs d'apprentissage ;
- faire remplir par le milieu une grille d'évaluation de cette première étape.

1.3.3 L'étape de réalisation des mandats et de réflexion critique

Se déroulant durant la seconde moitié du stage, cette étape comprend également un volet pratique, associé au suivi individualisé, et un autre plus théorique, développé dans les discussions en séminaire.

Ce qui est visé dans cette étape :

- élaborer le plan de travail ;
- réunir les outils théoriques et les données informationnelles pour le bilan final ;
- rencontrer le milieu pour une évaluation de fin de stage ;
- produire un bilan systématique et critique de l'expérience de stage ;
- faire le bilan de ses apprentissages de stage et de l'ensemble de sa formation en ARC à la lumière de l'expérience acquise dans le milieu de stage.

1.4 L'encadrement des stages par l'Université

L'encadrement des stages par l'Université est à la fois individuel et collectif.

1.4.1 L'encadrement collectif

Dans la première moitié du stage, les rencontres en séminaires entre le superviseur de stage et un petit groupe d'étudiants visent à permettre aux stagiaires une intégration réussie dans leur milieu de stage et à prendre rapidement la mesure des problèmes d'intégration éventuels. Ces rencontres ont ainsi comme fonction de les aider à se doter d'outils d'évaluation des conditions de cette intégration. Elles contribuent aussi à soutenir l'étudiant, à partir des différents mandats proposés par le milieu, dans l'élaboration d'un plan précis qui définira l'orientation de son travail pour la durée du stage. Enfin, elles constituent un lieu de réflexion et d'échanges développant les capacités d'implication et de prise de position de chacun des stagiaires dans des débats centrés sur l'action culturelle et ses multiples facettes, à partir de leur expérience concrète du stage et des questionnements qui en émergent.

Dans la seconde moitié du stage, ces séminaires ont comme fonction principale d'appuyer les stagiaires dans leur démarche de synthèse systématisée et argumentée de leur expérience de stage et de susciter le débat sur les problématiques d'action culturelle mises en pratique ainsi que les stratégies d'intervention expérimentées dans chacun des milieux. Les rencontres collectives visent aussi à favoriser l'intégration des apprentissages théoriques, méthodologiques et pratiques de la formation. Elles font appel à des exposés du superviseur de stage sur les enjeux de l'analyse d'une pratique de stage afin de susciter l'expression des questionnements et des réflexions des étudiants sur les acquis et les limites de leur expérience professionnelle.

1.4.2 L'encadrement individuel

Au nombre de six durant le stage (ou plus au besoin), les rencontres individuelles entre le superviseur de stage et chaque stagiaire visent à le soutenir dans son expérience concrète. L'encadrement individuel s'avère d'autant plus nécessaire que le stage confronte chacun à ses

capacités et à ses limites. Ces rencontres permettent de faire le point avec le stagiaire, à périodes régulières, sur ses difficultés et ses progrès, ses joies et ses déceptions. Elles constituent également pour lui des moments privilégiés pour approfondir sa compréhension de la dynamique interne du milieu, des contradictions ou des rapports de forces qui le traversent et de la place qu'il y occupe.

Ces rencontres se font avec le même superviseur de stage à l'Université durant toute la durée du stage suivant un horaire fixé à l'avance. Pour les étudiants qui font des stages en régions éloignées ou à l'étranger, ces rencontres peuvent se faire à distance selon des modalités convenues à l'avance avec le superviseur de stage.

1.5 La durée des stages

Tous les stages réalisés dans le cadre du programme de baccalauréat en ARC sont d'une durée de 600 heures, qu'ils se déroulent à temps partiel sur deux sessions consécutives ou à temps plein sur une session. Ils peuvent être réalisés à l'une ou l'autre des trois sessions académiques.

1.5.1 Les stages sur deux sessions

L'activité de stage qui s'effectue sur deux sessions consécutives (*ACM6031*) constitue le modèle classique implanté depuis de nombreuses années. Elle suppose une implication moyenne limitée à environ 15 à 20 heures par semaine sur le lieu même du stage ou dans des activités directement reliées au stage, considérant que l'étudiant suit en même temps d'autres cours.

1.5.2 Les stages sur une session

L'activité de stage qui s'effectue sur une session (*ACM6032*) constitue une variante récente du modèle classique. Elle suppose une implication moyenne limitée à environ 35 à 40 heures par semaine sur le lieu même du stage ou dans des activités directement reliées au stage, considérant que l'étudiant se consacre essentiellement à cette activité. Notez que cette activité n'est offerte que si un nombre suffisant d'étudiants s'y inscrivent pour une session donnée.

Des exigences particulières se posent avant de s'y engager en vertu de deux préoccupations : l'étudiant dispose de peu de temps pour remettre en question son choix de milieu et ses possibilités de changer de milieu, en raison de problèmes majeurs rencontrés, sont réduites, ce qui peut le placer en situation de devoir recommencer son stage à une session ultérieure.

Les conditions d'admissibilité particulières à ce type de stage sont les suivantes :

1. L'étudiant doit être familier avec le type de milieu de stage et être connu de lui avant de s'engager dans son stage, soit parce qu'il y a déjà travaillé en tant que professionnel ou bénévole ou soit parce qu'il avait été mis en contact préalablement avec le milieu par des travaux (enquêtes, recherches, etc.) réalisés durant son baccalauréat.
2. L'étudiant doit remettre un dossier de demande de stage avant la fin de la session précédant son stage à la direction du programme ou au superviseur de stage à l'Université.

Ce dossier doit contenir :

- une lettre adressée à la direction du programme où l'étudiant énonce les motifs de sa demande, soit l'importance pour lui de faire son stage dans ce milieu et à ce moment précis ;
- les preuves de son intérêt professionnel pour ce milieu (expériences antérieures, études, recherches, enquêtes faites durant son baccalauréat, etc.) et de ses capacités particulières à assumer les mandats proposés (C.V., attestations professionnelles, etc.) ;
- une lettre du milieu de stage qui précise :
 - les mandats proposés au stagiaire ;
 - leur importance pour le milieu ;
 - l'identification du responsable de l'encadrement par le milieu.

2. LES MILIEUX DE STAGE

Les milieux de stages sont aussi diversifiés que les dimensions et les formes d'intervention que recouvre l'action culturelle. On peut toutefois les regrouper en cinq grands réseaux.

2.1 Les principaux réseaux de l'action culturelle

Le réseau médiatique

Ce réseau comprend tous les secteurs des communications de masse et des industries culturelles (journaux, radio, télévision, cinéma, réseaux sociaux, etc.) ; les institutions publiques et privées de communication, les entreprises de relations publiques ou de promotion de produits culturels ; les divers paliers du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine ; les différents regroupements professionnels et de défense des droits des travailleurs impliqués dans ces secteurs ainsi que les médias communautaires et alternatifs.

Le réseau culturel-artistique

Ce réseau recouvre tous les paliers et secteurs du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, les organismes régionaux de la culture, les institutions culturelles de toutes sortes à caractère public, parapublic et privé : musées et écomusées, galeries d'art, centres d'essai, centres culturels, théâtres, salles de spectacles multidisciplinaires, etc. ; les associations amateurs à vocation culturelle, les regroupements et associations d'artistes ; les nombreux événements culturels montréalais et régionaux.

Le réseau du loisir socioculturel et sportif

Ce réseau inclut toutes les formes organisées (professionnelles et en amateur) de loisir (activités à caractère éducatif, sportif, festif ou touristique) ; les nombreux festivals à caractère culturel, ludique et à valorisation patrimoniale ; les multiples associations, fédérations et événements qui font la promotion de différentes formes de loisir actif et éducatif ; le loisir socioculturel et sportif dans les municipalités et dans les organismes communautaires qui sont leurs partenaires, dans les écoles (secondaires et CEGEP en particulier) et dans les organisations privées (entreprises).

Le réseau de l'action communautaire

Ce réseau comprend les associations issues des milieux populaires, les associations de défense des droits de groupes sociaux défavorisés (chômeurs, personnes ayant des problèmes de santé mentale, itinérants, etc.), les organismes communautaires qui favorisent la prise en charge et la créativité des collectivités en leur offrant des services d'éducation et de loisir populaire, d'informations sur leurs droits (minorités culturelles ou sexuelles, personnes âgées, jeunes, femmes, etc.), mais aussi les organismes intermédiaires mis sur pied par différents ministères (Santé, Emploi et Solidarité sociale, etc.).

Le réseau des organismes d'aide internationale

Ce réseau intègre toutes les organisations non gouvernementales (ONG) du Québec qui œuvrent au développement international à travers des projets éducatifs (hygiène, santé publique, environnement, développement durable, etc.) et socioculturels (projets de construction de garderies, de bibliothèques, de centres communautaires et sportifs, de formation de personnels qualifiés pour ces services, etc.).

2.2 Les principaux types d'intervention

On distingue également les stages à partir des cinq principaux types d'intervention qu'on y réalise. Il n'est toutefois pas rare que ces types d'intervention se croisent sur le terrain.

Les stages d'animation-terrain

Ces stages consistent à travailler avec un ou des groupes sur une période continue et autour d'un projet commun, (créations collectives, événements ou programmes d'activités) à des fins ludiques, récréatives, de développement culturel, d'éducation, etc.

Les stages de production et de diffusion

Il s'agit de stages qui visent à produire un ou des outils culturels (vidéos, films, émissions de radio ou de télé, spectacles, etc.) pour un organisme, une institution publique ou privée et à les diffuser à travers des structures d'animation appropriées (directes ou médiatisées) auprès d'une population donnée.

Les stages de recherche-action

Ces stages permettent de réaliser, seul ou en équipe, des recherches partenariales à vocation éducative ou de loisir commandées par un producteur public, privé ou communautaire et financées par une institution spécifique, dont les résultats s'adressent à une population cible ou au grand public.

Les stages de promotion – relations publiques – communications

Il s'agit de stages qui cherchent à réunir les conditions (campagnes de presse, relations avec les médias, gérance d'artistes, etc.) pour qu'un «produit culturel» puisse atteindre un public cible ou élargir son public actuel.

Les stages d'organisation d'événements culturels

Ces stages consistent à rechercher artistes et commandites, à planifier une programmation et à engager le personnel adéquat en vue d'assurer la réalisation d'un événement culturel et, dans l'après-coup, à réaliser un bilan de manière à rendre possible son renouvellement (recherche de subventionnaires ou de commanditaires).

3. LES MODALITES D'ACCEPTATION ET D'EVALUATION DES STAGES

3.1 Les critères et les modalités d'admission

3.1.1 Les critères académiques

Les stages se déroulent à l'intérieur d'un programme universitaire de premier cycle et répondent d'abord à des critères académiques d'admission. Pour pouvoir s'inscrire au stage, les étudiants doivent avoir cumulé 45 crédits, soit l'équivalent de trois sessions de formation à plein temps, avec une moyenne d'au moins 2.5 sur 4.3.

3.1.2 Les modalités et les critères du choix du milieu de stage

L'étudiant choisit lui-même son lieu de stage. Il peut repérer les offres de stage à même la banque informatisée des anciens stages, accessible sur le site Web de la faculté de communication, ou à partir des offres plus récentes compilées et envoyées de façon régulière aux futurs stagiaires. Ces derniers peuvent aussi déterminer leur lieu de stage à partir de contacts personnels, d'expériences de travail ou de demandes particulières de divers milieux déposées directement à la direction de programmes. Dans tous les cas, c'est l'étudiant qui est responsable de faire les démarches préliminaires auprès des milieux envisagés durant le cours prévu à cet effet (*ACM4001*). Il est invité à faire des démarches auprès de plus d'un milieu afin d'être en mesure de choisir celui qui lui convient le mieux. Il doit donc se donner le temps qu'il faut avant d'arrêter son choix. Rappelons que pour être admissible aux stages intensifs, le futur stagiaire doit monter un dossier supplémentaire justifiant son intérêt pour faire son stage dans ce milieu, ses attentes précises, les tâches et les mandats à réaliser et les capacités professionnelles (expertise, expérience, etc.) sur lesquelles il compte s'appuyer.

3.1.3 Les attentes du stagiaire

Les stages en ARC comportant un éventail très vaste de milieux potentiels et de types de stages, les attentes particulières du stagiaire constituent un critère déterminant dans le choix du milieu de stage.

Plus précisément, il est tenu compte à cet égard :

- des intérêts personnels du stagiaire à œuvrer dans tel ou tel milieu ;
- de ses affinités personnelles et professionnelles à intervenir dans un milieu donné ;
- de ses intérêts professionnels après le stage.

En ce sens, le cours de préparation au stage (*ACM4001*) vise à aider l'étudiant à prendre conscience et à systématiser des attentes ou des intérêts qui ne sont pas toujours formulés explicitement au départ et à lui permettre de les exprimer de façon plus nette et plus systématique afin de s'engager dans un milieu de stage qui lui convienne au mieux.

3.1.4 La nécessité d'un encadreur-terrain

Chaque stagiaire doit s'assurer qu'une personne du milieu d'accueil prenne la responsabilité de l'encadrer, d'assurer un suivi et un soutien à son intervention pour toute la durée de son stage, de l'évaluer par écrit à la fin de chaque session et de participer à des rencontres avec le superviseur de stage à l'Université au besoin.

3.1.5 Le stage est individuel

Le stage individuel est encouragé dans la mesure où il rapproche davantage l'étudiant des conditions du marché du travail. Il n'est pas interdit cependant que deux ou trois stagiaires puissent réaliser leur stage dans un même milieu si ce dernier en a manifesté le désir. Les tâches et les mandats assumés, spécifiques à chaque stagiaire, doivent être précisés avec le milieu avant le début du stage.

3.1.6 Le stage n'est pas rémunéré

Les stages rémunérés ne sont pas encouragés car l'expérience nous a amené à constater qu'ils offrent généralement moins d'opportunités à l'étudiant pour mettre en œuvre son dynamisme et sa créativité. Ses mandats sont souvent plus limités et sa marge d'autonomie plus réduite que dans les stages non rémunérés. La raison en est simple : les milieux ont tendance à laisser une plus grande marge de manœuvre à des stagiaires responsables de projets ou de mandats qui ne les engagent pas financièrement. Il demeure néanmoins possible d'en réaliser.

3.2 Les critères et modalités d'évaluation

3.2.1 La présence obligatoire aux rencontres individuelles et collectives (séminaires)

Chaque stagiaire doit participer aux six rencontres individuelles (ou plus au besoin) et aux huit rencontres collectives (ou plus au besoin) qui ponctuent le déroulement de son stage. La fréquence et la durée de ces rencontres peuvent varier. Un horaire de ces activités lui est remis au début de chaque session par le superviseur de stage. Le stagiaire doit aussitôt en informer son milieu pour permettre les ajustements nécessaires.

3.2.2 Les travaux académiques

Les étudiants en stage sont soumis à des exigences académiques qui, tout en étant différentes des exigences des cours traditionnels, font l'objet d'une évaluation. Ces travaux, qui constituent autant d'outils pour le stagiaire, visent à favoriser le renforcement réciproque de l'action et de la réflexion.

Plus précisément, ces travaux visent à :

- favoriser l'intégration du stagiaire dans son milieu
- planifier et orienter son action ;
- développer l'analyse continue de cette action ;
- prendre la mesure des connaissances acquises issues de sa pratique ;
- assurer l'intégration de ses capacités d'action autonome et de réflexion critique ;
- accumuler les données, les connaissances et les outils méthodologiques en vue de la production d'un bilan analytique, critique et synthétique de l'expérience.

3.2.2.1 Le dossier de présentation pour les milieux

Le dossier de présentation constitue un document essentiel que doit produire le stagiaire durant la phase préparatoire de son stage (*ACM4001*). Il vise à présenter l'étudiant aux milieux qu'il a préalablement approchés, dans lesquels il voudrait éventuellement faire son stage ou qui ont manifesté leur intérêt pour le rencontrer.

Ce dossier doit contenir les éléments suivants :

- une lettre signée par l'étudiant où il précise sa demande de stage dans le milieu approché ainsi que les raisons personnelles et professionnelles de son choix ;
- son curriculum vitae ;
- son parcours académique en ARC en faisant ressortir les connaissances acquises pertinentes pour le milieu dans lequel il souhaite faire son stage.

Ce document devrait être envoyé à plus d'un milieu (préférentiellement quatre ou cinq) et devrait être suivi, dans la mesure où les parties en conviennent, d'au moins une rencontre pour permettre à l'étudiant et au milieu d'évaluer plus concrètement les chances de réussite d'un stage.

3.2.2.2 Le projet de stage

Le projet de stage constitue la première formalisation des échanges entre le milieu d'accueil et l'étudiant une fois que ce dernier a été accepté par le milieu pour y faire son stage. Il présente par écrit les mandats, les tâches et les responsabilités que devra réaliser le stagiaire dans son milieu d'accueil. Il ne s'agit toutefois pas d'un contrat qui lierait officiellement les deux parties.

3.2.2.3 Le contrat de confirmation de placement en stage

Il s'agit d'un contrat formel soumis par l'Université qui doit être rempli par l'étudiant le plus rapidement possible au début du stage et signé par toutes les parties impliquées (milieu, stagiaire, Université). Il officialise la présence du stagiaire dans un milieu professionnel pour la durée d'une session académique dans le cas d'un stage intensif ou pour la durée de deux sessions dans le cas d'un stage à temps partiel. Par ce contrat, le milieu de stage devient en quelque sorte une extension de l'Université. Le stagiaire continue ainsi de bénéficier du programme d'assurance auquel il a normalement droit quand il suit ses cours à l'Université.

3.2.2.4 Le contrat pédagogique

Il s'agit d'un second contrat, également signé par les trois parties concernées (milieu, stagiaire, Université), qui vise à permettre :

- à *l'étudiant* d'énoncer les différents niveaux d'apprentissage auxquels il est en droit de s'attendre en échange de l'expertise qu'il apporte au milieu ;
- *au milieu* de confirmer officiellement qu'il est en mesure de rencontrer les attentes du stagiaire en matière d'apprentissage ;
- *au programme* de s'assurer que ces apprentissages rencontrent les exigences de qualité de niveau universitaire ;
- *aux trois parties* concernées de s'entendre sur la nature des mandats confiés au stagiaire devant rendre possible ces apprentissages.

Le contrat pédagogique doit contenir :

- l'énoncé, par écrit, des mandats précis fixés au stagiaire ainsi que les moyens et les ressources matérielles et humaines qui sont mises à sa disposition pour les réaliser ;
- au moins deux objectifs d'apprentissage pour chacun des trois types de savoirs visés par l'expérience du stage ainsi que les moyens prévus pour en assurer la réalisation :
 - savoir-penser (objectifs en termes de connaissances plus théoriques et générales) ;
 - savoir-faire (objectifs en termes de connaissances plus techniques ou pratiques) ;
 - savoir-être (objectifs en termes de qualités professionnelles particulières à développer ou à consolider).

Le contrat pédagogique permettra, lors de la rédaction du rapport final, de faire un bilan des apprentissages effectivement réalisés conformément au projet initial ou en cours de stage.

3.2.2.5 Le cahier de bord

Le cahier de bord, qui accompagne l'étudiant tout au long de son stage, vise à permettre :

- *au superviseur de stage* à l'Université de suivre étroitement le cheminement et l'évolution du questionnement et de la réflexion du stagiaire dans son milieu, les problèmes qu'il rencontre et les apprentissages qu'il fait ;
- à *l'étudiant* d'accumuler les éléments de vécu et d'analyse nécessaires à la réalisation des différents outils à produire durant le stage et en particulier du bilan de son expérience en fin de son stage ;
- *aux deux parties* d'identifier les points de discussions pour les rencontres individuelles.

Dans ce cahier sont consignés :

- le cheminement concret, en continu, du stagiaire dans son milieu de stage ;
- les questionnements et les éléments d'analyse critique de sa pratique ;
- les comptes-rendus des lectures proposées par le milieu.

Le cahier de bord doit être rédigé plusieurs fois par semaine pour être en mesure de noter les faits pertinents, les données sensibles alimentant les questions, les prises de position et les réflexions que l'expérience ne manquera pas de susciter.

Dans les premiers mois du stage, ce cahier permet à l'étudiant d'inscrire des impressions, des perceptions, des informations sur le milieu, à première vue peut-être disparates et partielles, mais dont la pertinence et le sens pourront se révéler plus tard. Il est essentiel d'ailleurs d'accumuler plus de données que moins pour la suite du travail.

À mesure que le stagiaire se familiarisera avec son milieu et s'engagera dans la réalisation de son plan de travail, la partie descriptive perdra de l'importance au profit de la partie analytique et réflexive. Au fil du temps, le cahier de bord devrait contenir des analyses plus fines des contradictions, des obstacles et des problèmes qui ne manqueront pas d'apparaître dans le stage. Il ne s'agit pas de laisser entendre qu'un bon stage est un stage «à problèmes», mais de reconnaître que la dynamique de n'importe quel milieu de travail comporte sa part de limites, de difficultés et de conflits.

Le cahier de bord doit accompagner l'étudiant à chacune de ses rencontres individuelles car son contenu est au centre des échanges qui s'y tiennent. Si l'étudiant ne satisfait pas à cette exigence, la rencontre peut être annulée et ce dernier devra en assumer les conséquences.

3.2.2.6 Les lectures obligatoires

Sollicité par les impératifs de l'action et désireux de performer au mieux dans son milieu, le stagiaire pourrait avoir tendance à délaisser la lecture et l'écriture. Il importe de rappeler que le stagiaire doit continuellement doubler sa pratique d'une réflexion continue sur son expérience.

Pour alimenter cette réflexion et se mettre en position de prendre un recul critique vis-à-vis de l'intervention, le stagiaire est invité à solliciter le soutien de l'encadreur-terrain dans le choix de ses lectures qui pourraient lui permettre de prendre connaissance de l'histoire du milieu, de ses expériences passées, des bilans réalisés, etc. Toutes ces lectures seront consignées dans le cahier de bord.

3.2.2.7 L'enquête sur le milieu

À partir de ses lectures, de ses rencontres avec l'encadreur-terrain et avec d'autres professionnels du milieu, le stagiaire devra réaliser, dans les premières semaines de son stage, une enquête de milieu. Il ne s'agit évidemment pas d'une investigation systématique et critique mais d'une première approche permettant au stagiaire de se donner le plus tôt possible un point de vue global et général sur le milieu, qui pourra s'approfondir et se nuancer au fur et à mesure de l'évolution du stage. Le stagiaire effectuera une première évaluation des enjeux de la localisation géographique et des infrastructures matérielles du milieu, s'initiera à sa vocation d'origine et à son évolution, à sa culture organisationnelle, au climat relationnel qui y préside, à ses structures de pouvoir et de fonctionnement, à sa population, etc. Cette enquête fera l'objet d'une présentation lors d'une des premières rencontres collectives.

3.2.2.8 Le plan d'intervention ou de travail

Une des premières tâches du stagiaire consiste à réaliser, après le contrat pédagogique, un plan d'intervention ou de travail qui consiste à hiérarchiser les mandats initialement proposés par le milieu, à préciser les moyens pour les réaliser ainsi que l'échéancier prévu à cet effet. Ce plan présente les objectifs selon un ordre de priorités. En cas de surcharge de travail, due à l'apparition de nouvelles conditions ou de circonstances imprévues, il permet de déterminer les objectifs d'intervention moins centraux qui peuvent être plus aisément abandonnés ou réduits.

Ce plan doit évidemment se greffer à l'orientation et aux objectifs du milieu d'accueil. C'est la raison pour laquelle il est réalisé parallèlement à l'intégration dans le milieu et à la prise en charge des premiers mandats par le stagiaire. Il faut prendre le temps de l'élaborer de concert avec le milieu puisqu'il doit faire l'objet d'une approbation de sa part.

Le plan de travail est un outil essentiel pour permettre au stagiaire d'obtenir le maximum d'efficacité et de productivité dans son travail. Systématique et bien articulé, il permet de démontrer au milieu que le stagiaire est un véritable professionnel de niveau universitaire capable de penser une orientation de travail et de se donner les moyens pour la réaliser. Enfin, il permet au milieu d'évaluer précisément l'évolution du travail du stagiaire.

3.2.2.9 Le bilan d'étape

Couvrant une période limitée d'immersion dans un milieu concret d'action culturelle, le stage doit rapporter à l'étudiant le maximum d'acquis. Ainsi, un bilan de mi-parcours est déposé par le stagiaire pour évaluation. Ce bilan fait état du degré de satisfaction du stagiaire quant à son milieu de stage et de l'éventualité de redéfinir de nouveaux objectifs et mandats d'intervention. Il s'agit de voir si l'intégration dans le milieu est réussie, si les efforts d'implication du stagiaire dans son milieu sont soutenus et si l'encadrement du milieu reçu jusque-là est de qualité.

3.2.2.10 Le rapport final

Le rapport final, qui articule réalisations et réflexions, nécessite une préparation plus élaborée que tous les outils qui auront été produits jusque-là. Les rencontres collectives de la seconde moitié du stage visent ainsi à doter l'étudiant des instruments théoriques et méthodologiques nécessaires à sa rédaction. Ce rapport cherche à décortiquer l'expérience de stage sous tous ses angles (pédagogique, professionnel, personnel, relationnel, etc.) et à structurer le résultat de l'analyse de manière rigoureuse et systématique, de façon à ce que le stagiaire profite au maximum des acquis, positifs comme négatifs, de son expérience.

La réflexion apparaît ainsi comme une pratique dans la mesure où elle permet de transformer le regard que l'on peut porter sur son action et sur l'orientation de cette action. C'est elle en retour qui permet à l'action de dégager toute sa portée et toute sa signification.

Le rapport final est remis au superviseur de stage dans un délai d'un mois après la fin du stage. La mention « échec » apparaîtra au dossier de l'étudiant si ce délai excède quatre mois.

4. LES RAPPORTS ENTRE LES MILIEUX ET L'UNIVERSITE

Le stage suppose un dispositif de soutien et de contrôle pédagogiques qui implique les deux parties concernées par l'expérience : l'Université et le milieu d'accueil. Or, pour être efficaces et efficaces, ce soutien et ce contrôle doivent être assurés par des personnes habilitées à en prendre la responsabilité. Si du côté de l'Université, le choix de cette personne est le superviseur de stage, du côté des milieux, ce choix pose parfois des difficultés. Quoi qu'il en soit, l'encadrement de chaque stagiaire est assuré à la fois par l'encadreur-terrain et le superviseur de stage à l'Université, dont les tâches et les responsabilités spécifiques doivent s'harmoniser.

4.1 Les tâches du superviseur de stage à l'Université

Le superviseur de stage à l'Université a la responsabilité du suivi académique de chaque stagiaire et du soutien individualisé à son intervention dans le milieu d'accueil. Si les huit rencontres collectives en séminaires (ou plus au besoin) sont planifiées suivant un calendrier déterminé au départ, les six rencontres individuelles (ou plus au besoin) sont fixées en fonction des besoins des stagiaires.

Plus précisément, cela signifie que le superviseur de stage à l'Université :

- évalue la pertinence du choix du milieu de stage de chacun des stagiaires de son cours ;
- supporte chacun des stagiaires lors de son intégration dans le milieu choisi ;
- appuie le stagiaire dans la rédaction régulière de son cahier de bord ;
- conseille le stagiaire relativement à tout problème qu'il peut rencontrer durant son stage (pédagogique, relationnel, professionnel, personnel ou autre) ;
- s'assure que chaque stagiaire suive les étapes de formation prévues dans le plan de cours et se conforme aux exigences académiques ;
- prend contact avec les milieux en cas de problèmes majeurs de fonctionnement ;
- évalue la démarche de l'étudiant à partir des différents outils prévus à cet effet ;
- organise au besoin des rencontres avec le milieu de stage ;
- se rend disponible pour toute information supplémentaire que souhaiterait avoir le milieu, en ce qui a trait en particulier à ses responsabilités d'encadrement.

4.2 Les responsabilités du milieu de stage

Sans procéder à l'évaluation académique du stagiaire, le milieu d'accueil a des responsabilités qui sont reliées au soutien spécifique qu'il doit lui accorder dans ses apprentissages. Il doit donc réunir certaines conditions pour que ces apprentissages rencontrent les attentes des étudiants et les exigences académiques du programme. Si le stage s'étend sur deux sessions, le milieu d'accueil s'engage à assurer en moyenne de 15 à 20 heures de travail hebdomadaire au stagiaire pour toute la période. Si le stage se déroule sur une seule session, le milieu s'engage à assurer en moyenne de 35 à 40 heures de travail hebdomadaire au stagiaire pour toute la période. Selon les impératifs du milieu et les disponibilités du stagiaire, le nombre d'heures de travail peut se répartir inégalement par semaine ou sur la durée complète du stage. S'il le souhaite, le stagiaire peut dépasser les 600 heures exigées par le programme, mais en assume toute la responsabilité.

Le milieu s'engage à soutenir le stagiaire dès la signature du contrat de confirmation du stage et dès que ses mandats sont définis et validés de part et d'autre. Avant ce moment, le milieu peut en tout temps remettre en question unilatéralement sa décision de recevoir un stagiaire. De même, le futur stagiaire peut décider de changer pour un autre milieu qui lui convienne davantage.

Le milieu qui considère en cours de stage que le stagiaire ne fait pas l'affaire peut réclamer le départ du stagiaire, mais la décision finale à cet égard doit se prendre avec toutes les parties concernées : milieu, stagiaire, Université. Il en va de même pour l'étudiant qui projette de quitter le milieu avant la fin de son stage. L'étudiant ne peut prendre seul cette décision ; elle doit être prise de concert avec le superviseur de stage de l'Université et l'encadreur-terrain et s'appuyer sur des raisons sérieuses. Il s'agit dans les deux cas d'une procédure de dernier recours car avant d'en arriver là, les parties auront d'abord envisagé des solutions moins définitives.

En signant le contrat pédagogique, le milieu s'engage à soutenir l'étudiant dans la réalisation des apprentissages qui y sont formulés. En retour l'étudiant s'engage à réaliser le plan de travail qu'il a élaboré de concert avec le milieu.

Enfin, le milieu d'accueil doit s'assurer qu'une personne du milieu prenne la responsabilité d'encadrer le stagiaire pour toute la durée de son stage.

4.3 Les responsabilités de l'encadreur-terrain

L'encadreur-terrain a la responsabilité du suivi professionnel du stagiaire dans son milieu. Des rencontres d'encadrement et de soutien, dont le nombre, le rythme et la durée sont laissés à la discrétion des disponibilités des milieux et des besoins du stagiaire, doivent donc être prévues. L'essentiel est que le stagiaire y trouve un appui satisfaisant à ses yeux et qu'il ne soit pas une charge excessive pour le milieu.

Plus précisément, cela signifie que l'encadreur-terrain puisse :

- s'assurer, dès le départ, d'avoir bien compris les responsabilités qui lui sont reconnues et les attentes de l'Université à cet égard. Cela accélèrera d'autant l'intégration du stagiaire et favorisera l'utilisation maximale de ses capacités par le milieu d'accueil ;
- répondre en tout temps auprès de l'Université du travail du stagiaire ;
- assurer un suivi relativement serré du stagiaire qui permette à ce dernier de se sentir soutenu tout en disposant d'une marge de manœuvre nécessaire au développement de son autonomie ;
- se rendre disponible au besoin pour une ou des rencontres avec le superviseur de stage de l'Université durant le stage, toujours en présence du stagiaire ;
- contacter le superviseur de stage à l'Université en cas de problèmes qui pourraient se poser avec le stagiaire ;
- répondre par écrit à un questionnaire d'évaluation à la fin de chacune des sessions, car le point de vue de l'encadreur-terrain est essentiel pour mesurer la qualité du travail réalisé par le stagiaire et pour être en mesure de l'évaluer en disposant de toutes les informations pertinentes.

Les évaluations permettent au milieu de formaliser son point de vue sur la qualité du travail du stagiaire, sur ses forces et faiblesses personnelles et professionnelles. Elles lui permettent aussi de contribuer à l'évaluation du stagiaire sans toutefois porter la responsabilité de noter le stagiaire, responsabilité qui revient exclusivement à l'Université.

L'encadreur-terrain reçoit à la fin de chaque session une copie de cette grille d'évaluation qu'il doit remplir, une première fois à mi-parcours, une seconde fois à la fin du stage. L'encadreur-terrain et le stagiaire sont invités à profiter de ces occasions pour échanger verbalement sur le contenu de ces évaluations avant de les remettre à l'Université.

La grille d'évaluation de la première partie du stage met en particulier l'accent sur :

1. l'intégration du stagiaire dans l'organisme ;
2. l'organisation de son travail ;
3. son implication dans le milieu ;
4. la réalisation de son plan d'intervention.

La grille d'évaluation de la fin du stage met davantage l'accent sur :

1. les capacités d'analyse du contexte de l'intervention ;
2. les capacités à planifier et à mener à terme et dans les délais prévus le plan de travail ;
3. les capacités professionnelles d'ensemble du stagiaire.

4.4 Les relations entre l'Université et le milieu de stage

Pour assurer un encadrement efficace du stagiaire qui passera la majeure partie du temps consacré à son stage dans son milieu d'intervention, le superviseur de stage de l'Université, responsable du suivi individualisé des stagiaires, doit avoir un minimum de contacts directs avec l'encadreur-terrain.

Si une rencontre avec l'Université est souhaitée par le milieu ou le stagiaire, à quelque moment que ce soit durant le stage, le responsable de l'Université doit se rendre disponible dans les plus brefs délais pour cette rencontre.

Si des interrogations persistent après cette rencontre, l'encadreur-terrain ne doit pas hésiter à communiquer avec le superviseur de stage de l'Université. Il peut toujours être possible d'organiser une nouvelle rencontre afin de clarifier les responsabilités respectives de chacun le plus rapidement possible.

La même procédure sera appliquée en cas de problème particulier qui pourrait se poser durant le stage (difficultés personnelles du stagiaire, incapacité à travailler avec les gens du milieu, sous-utilisation ou mauvaise utilisation des capacités du stagiaire par le milieu d'accueil, difficultés de l'encadreur-terrain à répondre aux attentes du stagiaire, etc.). Il s'agit de problèmes qui resteront limités s'ils ont été identifiés rapidement et que les parties concernées se mettent en position d'en discuter franchement pour y trouver une solution.